



CHAMBRE INFO

Tout l'Hérault Agricole

Dossier central

**Gérer et prévenir les risques:
Quel système assurantiel?**

p. 11

Directive Nitrates: de nouvelles évolutions...

p. 8

**Viticulture: des pulvérisateurs
bien réglés pour un maximum d'efficacité!**

p. 18

n°66
HIVER 2017

L'actualité agricole est aussi
sur www.herault.chambagri.fr

SOMMAIRE



4 *L'Actu de la Chambre d'agriculture de l'Hérault*

6 *Où en est la Ferme Hérault ? Quels liens entre agriculteurs et PADH ?*

7 *Prix de la Légion d'honneur : Deux jeunes apprentis, deux parcours différents*

8 *Directive Nitrates : De nouvelles évolutions...*

9 *Mes P@rcelles : Des abonnements adaptés à vos besoins*

10 *Innova News : Autoévaluer ses pratiques en matière de bien-être équin : L'application smartphone*

Résultats du concours innovation Dionysud 2016





11 DOSSIER CENTRAL Gérer et prévenir les risques: Quel système assurantiel?

18 Portrait - Viticulture: Des pulvérisateurs bien réglés pour un maximum d'efficacité!

20 Toutes nos compétences pour votre réussite: Zoom sur deux de nos prestations viticoles

PAC 2017:
La Chambre d'agriculture
toujours à vos côtés

21 Vie de l'entreprise: Accompagner les agriculteurs dans leurs projets d'investissements

Agenda d'Accessibilité
Programmée: attention aux
démarchages frauduleux

22 Offres de formation

La Chambre d'agriculture défend les intérêts de l'agriculture, porte et accompagne les initiatives des professionnels et des collectivités, dans le cadre des orientations stratégiques du projet agricole départemental Hérault 2020. Cette initiative pionnière en 2013, montre aujourd'hui une parfaite dynamique des actions engagées, chacun des partenaires y jouant un rôle prépondérant. Certes, l'année 2016 fût globalement d'une conjoncture difficile dans l'ensemble des filières pour notre profession agricole. La bonne conjoncture viticole depuis quelques années nous donne des signaux d'alerte à prendre en compte dans notre réflexion prospective pour cette filière dominante de notre département. Quant à la filière élevage, la crise structurelle n'épargne pas notre département. Cette situation est accentuée par la sécheresse qui s'est installée dès le mois d'août et les deux violents orages de grêle inédits sur l'Est du département en fin d'été. Je remercie l'engagement immédiat des parlementaires, du Département, de Montpellier Métropole Méditerranée, du Grand Pic Saint Loup, des organisations professionnelles et de l'Etat qui a permis l'annonce, à la session de la Chambre d'agriculture de novembre dernier, d'un dispositif de soutien exceptionnel complet qui se concrétise au premier semestre 2017.

C'est le rôle de la Chambre départementale d'agriculture que d'être à vos côtés et de créer du lien entre les acteurs de l'agriculture et des territoires. C'est pourquoi, les élus de la Chambre et moi-même sommes allés à votre rencontre dans vos territoires à l'occasion des Groupes d'Action Territoriale (GAT) entre novembre 2016 et janvier 2017. Nos échanges nous permettent de mesurer les enjeux des défis à venir, que ce soient les aléas climatiques de plus en plus fréquents, la gestion de l'eau, l'enjeu agroenvironnemental, le développement d'une agriculture à plus forte valeur ajoutée ou encore la gestion territoriale et foncière, si importante dans l'Hérault. Nous sensibilisons activement les Collectivités territoriales et les Mairies concernant la préservation du foncier agricole. C'est pour nous, favoriser le renouvellement des générations d'agriculteurs, maintenir une dynamique économique, cultiver une identité et une qualité de cadre de vie.

Voici les tâches auxquelles nous nous engageons en 2017 pour que l'agriculture du département reste vigoureuse, innovante et compétitive.

Jérôme Despey
Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault

L'ACTU

Un partenariat avec Montpellier SupAgro au service de la transition agro-écologique

A l'occasion de la session de la Chambre d'agriculture, Jérôme Despey, Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault et Anne-Lucie Wack, Directrice générale de Montpellier SupAgro ont signé le 28 novembre 2016, une convention cadre de partenariat pour renforcer la coopération entre les deux structures sur deux axes spécifiques : le partage et le développement

des connaissances ainsi que la mise en œuvre commune de projets innovants au service du développement agricole et de la transition agro-écologique.

Dans le cadre de ce partenariat, les dynamiques suivantes seront encouragées :

*Mettre en œuvre
des projets innovants
au service du
développement agricole*

- Mobilisation de l'expertise et de la capacité d'analyse et de prospective de Montpellier

SupAgro en réponse à la profession agricole régionale et héraultaise.

- Contribution à l'émergence de projets innovants

mettant en synergie étudiants, enseignants-chercheurs, conseillers et professionnels agricoles pour répondre aux grands enjeux agricoles régionaux.

La Chambre d'agriculture a confirmé à cette occasion, son engagement comme membre de la chaire AGROTIC portée par Supagro pour assurer l'interface nécessaire entre les besoins des agriculteurs et les entreprises du secteur numérique, structurer les partenariats notamment au travers de l'expertise de l'outil Mes P@rcelles et son déploiement.



Le Président Jérôme Despey et la Directrice Anne-Lucie Wack © Chambre d'agriculture Hérault.

Un nouveau groupement d'intérêt économique et environnemental (GIEE) reconnu dans l'Hérault

Le Préfet de région, dans un communiqué du 20 janvier 2017, souligne le dynamisme de la région Occitanie qui enregistre trente-deux nouveaux GIEE sur l'année 2016. Ces groupements agro-écologiques sont constitués d'un

collectif d'agriculteurs souhaitant consolider ou faire évoluer leurs pratiques pour tendre vers la triple performance économique, sociale et environnementale.

Accompagné par la Chambre d'agriculture,

le tout nouveau GIEE héraultais des Côtes de Thongue regroupe trente-deux viticulteurs qui s'engagent pour la biodiversité et la qualité de l'eau en système viticole.

Philippe Saurel, Président de Montpellier Méditerranée Métropole, Pierre Pouëssel, Préfet de l'Hérault, Jérôme Despey, Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault et Kléber Mesquida, Président du Conseil départemental de l'Hérault © Chambre d'agriculture de l'Hérault.



Pic Saint Loup. Photo © G. Delerue - Adt Hérault Tourisme

La session de la Chambre d'agriculture

Des dispositifs exceptionnels de soutien aux sinistrés de la grêle

Le lundi 28 novembre 2016, s'est tenue autour de Jérôme Despey, avec le Préfet de l'Hérault, Pierre Pouëssel, la session de la Chambre d'agriculture orientée comme chaque fin d'année vers le budget 2017. Elle a été suivie d'une conférence de presse en présence de Pierre Pouëssel, Préfet de l'Hérault et la prise de parole d'élus des collectivités impliquées dans le dispositif de soutien* à propos des dispositifs exceptionnels de soutien aux agriculteurs et structures collectives sinistrées suite aux épisodes de grêle d'août et septembre 2016. La liste complète des dispositifs de soutien, coordonnés par la cellule grêle gérée par la Chambre d'agriculture, sont à consulter sur le site internet : www.herault.chambagri.fr/en/liste-des-brevettes/detail-dune-breve/actualite/les-dispositifs-exceptionnels-de-soutien-aux-agriculteurs-et-structures-collectives-sinistres-suite.html

Les dispositifs sont en place pour les mesures les plus urgentes

- Reconnaissance de calamité agricole : 12 dossiers ont été déposés à la DDTM suite à la reconnaissance de l'état de calamité agricole par le Comité national de gestion des risques du 19 octobre 2016.
- Exonération à 100% de la TFNB (négociée par la FDSEA et les JA de façon collective) pour l'ensemble des sinistrés, impacté à hauteur de 30% à la parcelle cadastrale. Si votre dossier n'a pas été traité, il est recommandé à défaut de dégrèvement, de s'adresser au service des

impôts des particuliers, antenne de Montpellier nord (40 rue de Louvois 34181 Montpellier Cedex 4 ; T. 0467617300). Pièces à fournir : déclaration d'impôt, identification des numéros parcellaires déclarés en vigne (à défaut changer la nature déclarée de la parcelle en mairie, taux d'impact d'au moins 30% à la parcelle).

- La mesure du surcoût de taille est effective : 64 dossiers recensés (920 ha au global) et financés par le Conseil Départemental de l'Hérault. La prise en charge est établie à 50% soit 162,50€/ha. Au global, sur l'enveloppe de 160.000€ prévue, 150 M€€ sont engagés. Les bénéficiaires seront informés en mars/avril pour un paiement en Juin 2017.

Le fonds de soutien : les premières aides seront versées en juin

Pour ce qui est du fonds de soutien piloté par la Chambre d'agriculture et abondé par le Conseil départemental de l'Hérault et Montpellier Méditerranée Métropole dédié au dispositif de prise en charge des surcoûts de vinification, l'enveloppe disponible est de 400.000€ (310 M€ du conseil départemental et 90 M€ de Montpellier Métropole). Deux réunions de terrain se sont tenues, le 13 février pour les caves coopératives, le 14 février pour les caves particulières. Le fonds de soutien se base sur une méthode de calcul validée au sein de la cellule grêle pour établir le seuil d'indemnisation en prenant en compte les

cinq dernières années de déclaration de récolte.

L'aide régionale, quant à elle consistant, en un prêt de trésorerie, une prime à l'emploi ou une aide au surcoût de vinification vient d'être validée par le Conseil régional. Les dossiers sont à renvoyer à la Région avant le 31 mars 2017.

Il reste la mesure attendue et pas encore connue relative à la prise en charge des cotisations sociales car elle dépend de l'arbitrage de la loi de finances 2017.

Les collectivités se sont mobilisées auprès des sinistrés

D'autres soutiens territoriaux de solidarité sont directement gérés par les deux syndicats AOC Languedoc et Vignerons du Pic-St-Loup.

La cellule « grêle » mise en place par la Chambre d'agriculture au lendemain des événements, a joué un rôle incontestable de coordination et de suivi des annonces et dispositifs afin d'obtenir en moins d'un an des indemnités indispensables pour les viticulteurs de l'Est de Montpellier et du Pic St Loup les plus durement touchés.

* Alain Barbe, Président du Grand Pic Saint Loup, Philippe Saurel, Président de Montpellier Méditerranée Métropole, Kléber Mesquida, Président du Conseil départemental de l'Hérault, René Moreno, Conseiller régional en charge de la viticulture et Cédric Saur, Président de la MSA.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Renaud Lachenal au 06 27 63 28 00
lachenal@herault.chambagri.fr



**PADH
2020**

Projet
Agricole
Départemental
Hérault

Jeune agriculteur
avec smartphone.
Photo © Freepik.com

En 5 ans
+40%
pour le PBS de
la production
agricole

AGENDA

Matinée technique Grandes cultures Jeudi 13 avril 2017

Avec visite des essais sur le terrain au domaine de Bayssan. Venez nombreux.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Alain Allières au 06 17 32 40 61
allieres@herault.chambagri.fr

SIA - 54^{ème} édition du Salon International de l'Agriculture

« Du 27 février au 5 mars 2017 » le Salon International de l'Agriculture se tiendra à la Porte de Versailles à Paris.

Cette année, la promotion et la valorisation de l'agriculture héraultaise ainsi que la variété et la qualité de ses produits sera assurée sur un stand partagé entre la Chambre d'agriculture de l'Hérault et le Conseil départemental. Ce stand sera l'occasion de faire découvrir « la ferme Hérault » aux visiteurs et de mettre un coup de projecteur sur les Muscats héraultais. Les agriculteurs qui seront sur place mardi 28 février à 9h30, sont chaleureusement conviés par les Présidents Jérôme Despey et Kléber Mesquida, à partager un petit déjeuner aux saveurs locales sur le stand Hérault B126/Hall3.



Où en est la Ferme Hérault ?

Quels liens entre agriculteurs et PADH ?

Deux ans après le lancement du Projet Agricole Départemental (PADH), les objectifs fixés dans sa charte stratégique s'avèrent réalistes et les efforts des filières semblent porter leurs fruits. En effet, depuis 2010/2011 les surfaces agricoles (SAU) du département se sont stabilisées autour de 180 000 ha, tout comme les surfaces viticoles à environ 84 000 ha et le nombre de chefs d'exploitation à près de 6 800. Enfin, en cinq ans le produit brut standard (PBS) de la production agricole a progressé de plus de 40 % pour atteindre 858 M€ en 2015.

Toutefois, ces chiffres prometteurs cachent des réalités qui interpellent et mobilisent les partenaires selon trois objectifs :

Renforcer le taux de renouvellement et d'installation encore trop faible aujourd'hui. C'est pourquoi les organisations professionnelles et les collectivités agissent ensemble sur deux leviers : la transmission, en facilitant le lien entre propriétaires, cédants et candidats à l'installation, et la reconquête des friches. Plusieurs projets sont lancés dans le département, mais cette action fondamentale va prendre sa pleine ampleur en 2017.

Par ailleurs, pour donner envie et former de jeunes gens aux métiers de l'agriculture, la Chambre d'agriculture et ses partenaires recherchent des agriculteurs prêts à accueillir

des élèves de 3^{ème} en stage d'observation (d'une semaine).

Monter en gamme et se structurer pour chercher de la valeur ajoutée et de nouveaux marchés. Même si les productions héraultaises et notamment viticoles sont largement sous label de qualité (IGP, AOP, Bio), de la valeur peut être gagnée par la structuration des producteurs, la promotion et la pénétration de nouveaux marchés comme celui de la restauration collective locale. Les partenaires du PADH soutiennent l'organisation, la consolidation et la reconnaissance des filières de qualité.

Rechercher l'innovation pour gagner en performance économique, sociale et environnementale en intégrant de nouvelles technologies (capteurs, outils de pilotage, robotique...), en valorisant de nouvelles productions et de nouvelles filières, ou en développant une approche dite responsable (Responsabilité Sociétale des Entreprises).

Alors n'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin d'information ou envisagez de développer un lien avec l'une de ces trois thématiques.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Alexandre Chavey au 06 18 36 83 25
chavey@herault.chambagri.fr

Prix de la Légion d'honneur :

Deux jeunes apprentis, deux parcours différents

Rencontre un an après, avec deux des candidats au prix de la Légion d'honneur délivré par la section des membres de la Légion d'honneur de l'Hérault et la Chambre d'agriculture.

Marina Boriccelli, un an après le prix excellence

Nous rencontrons Marina sur son nouveau lieu de travail, le Mas de Cabre à Aspères. Ce domaine familial de 12,5 ha en AOC Sommières et IGP Pays d'oc et Cévennes produit 35 à 40 000 bouteilles an et 25% de vrac.

Durant la campagne 2016, Florent Boutin le propriétaire, recherchait un candidat pour remplacer un salarié. Après avoir testé sans suite deux jeunes postulants, Marina est recrutée. Ainsi qu'elle le souhaitait, cette embauche lui permet, après un BTS viti-ceno obtenu avec mention, de mener de pair une « licence pro » en contrat de professionnalisation en alternance à Supagro/ Montpellier. Ce qui satisfait pleinement Pierre Colin, élu de la Chambre d'agriculture partenaire de la Légion d'honneur et qui suit de près

avec Pierre Pic, le vice-président de la SMLH, le parcours des candidats récompensés et celui de Marina avec ses parrains, messieurs Le Franc et Surdeau, Compagnons de la Légion d'honneur. Marina a choisi un thème de stage d'actualité, le suivi du stress hydrique d'une parcelle expérimentale avec enherbement un rang sur deux. Elle a aussi de belles projections sur l'avenir avec pourquoi pas un jour, travailler pleinement au domaine ou s'installer à son compte.

Pierre Isarn, l'ambition de s'installer hors cadre familial

De parents viticulteurs à Gabian (domaine de Cadablès), Pierre réalise son parcours scolaire en CFA et passe un BTS viti-ceno en alternance comme apprenti au domaine des Estanilles dans le Faugérois.

Lors d'une visite scolaire chez un viticulteur, il retient que celui-ci, Pierre-Louis Couderc, cherche bientôt à céder son exploitation. La

méthode culturale en bio et à l'ancienne grâce à un cheval de trait, l'attire particulièrement. C'est ainsi, qu'il décide de rencontrer M. Couderc et que ces deux-là vont se plaire. Ils vont alors vendanger ensemble et s'entendre dans la foulée, sur la transmission de l'exploitation. Pierre, 24 ans, a le projet de s'installer hors cadre familial mais n'a pas d'apport financier. La solution est trouvée : le cédant lui transmettra 6,5 ha de



M. Boriccelli, P. Colin et P. Pic. Photo © Ingrid Dupuy.

vignes en îlot ainsi que 4 ha de champs, de belles parcelles très rentables et la cave, d'abord en fermage sur 2 ans puis en viager. Le cédant lui lèguera aussi un contrat en or, acquis depuis des années avec le négociant Olivier Azam de Pinet. Pierre est enthousiaste et dessine parfaitement son avenir. Alors qu'il débutera pour son propre

compte en septembre prochain, il cherche déjà des parcelles supplémentaires. Il va s'installer en DJA et espère obtenir des autorisations et une aide à la

plantation. Il a aussi envie plus tard de s'investir auprès des jeunes agriculteurs.

Côté apport, un partenariat est envisagé avec la cave d'Abeilhan, présidée par Didier Boyer, qui souhaite soutenir la relève. Pierre ne s'arrête pas là, il réfléchit à l'amélioration de son site d'exploitation, à la valorisation de sa gamme de produits et projette de développer l'accueil pour instaurer à terme des visites œnotouristiques.

Le parcours de deux
jeunes apprentis :
Marina Boriccelli
et Pierre Isarn



P. Isarn et P. Colin.
Photo © Ingrid Dupuy.

Directive Nitrates: de nouvelles évolutions...

La Directive Nitrates, directive européenne de 1991, vise à lutter contre les pollutions de l'eau par les nitrates d'origine agricole dans des zones dites vulnérables.

Pour répondre aux demandes de la Commission Européenne, la France a engagé une vaste réforme de l'application de la Directive Nitrates, réforme basée sur des exigences européennes mais également franco-françaises :

- Révision du zonage des zones vulnérables,
- Révision des obligations applicables en zone vulnérable par la mise en place d'un programme d'action régional Directive Nitrates.

Nouvelle zone vulnérable héraultaise

La France a été condamnée par la Commission Européenne le 13 juin 2013 pour insuffisance de désignation. Face aux critiques formulées, la France a proposé une révision des zones vulnérables.

Cette réforme sur le zonage a abouti à la signature par la Préfet coordonnateur du Bassin Rhône Méditerranée en juin 2015, d'un arrêté préfectoral définissant les nouvelles zones vulnérables 2015.

Dans l'Hérault, 14 communes ou parties de communes ont ainsi été ajoutées au zonage existant, portant à 34 le nombre de communes classées « zone vulnérable ». (cf. carte)

Le programme d'action régional Directive Nitrates

La révision des obligations qui s'imposent dans les zones vulnérables s'est traduite par l'entrée en application d'un nouveau Programme d'Action Régional Gard, Hérault, Aude et Pyrénées Orientales.

Ce Programme d'Action Régional comporte 9 mesures obligatoires :

- Mesure 1 : Périodes d'interdiction d'épandages.
- Mesure 2 : Stockage des effluents d'élevage.
- Mesure 3 : Equilibre de la fertilisation azotée.
- Mesure 4 : Documents d'enregistrement.
- Mesure 5 : Limitation de la quantité d'azote contenue dans les effluents d'élevage épandue annuellement par l'exploitation.
- Mesure 6 : Conditions d'épandages.
- Mesure 7 : Couverture végétale des sols pendant l'interculture.
- Mesure 8 : Couverture végétale permanente le long de certains cours d'eau...
- Mesure 9 : Gestion des effluents de serres hors-sol.

Certaines mesures peuvent également être renforcées dans des ZAR ou « Zones d'action renforcée » correspondant aux aires d'alimentation des captages d'eau potable présentant une teneur en nitrates supérieure à 50 mg/l. Dans l'Hérault, 3 ZAR ont été délimitées :

- A Lansargues, pour le captage du Bourgidou ;
- A Vauguières, pour les forages des écoles et de Vauguières le bas.

Un guide conçu pour vous

Pour faciliter la lecture de ces obligations, la Chambre d'agriculture a réalisé un Guide. Il n'a pas vocation à remplacer les textes réglementaires officiels, qui font foi en cas de contrôle, mais résume les mesures obligatoires dans

Téléchargez le guide «Directive Nitrates» de la Chambre d'agriculture

la Zone Vulnérable « Directive Nitrates » au titre du Programme d'Action Régional.

Ce Guide est téléchargeable sur le site internet de la Chambre d'agriculture de l'Hérault :

www.herault.chambagri.fr/

Rubrique agriculture durable > Eau > Directive Nitrates

Nos services sont à votre disposition pour vous renseigner sur cette évolution réglementaire.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Alice Boscher au 06 18 36 82 10
boscher@herault.chambagri.fr



Tout agriculteur ayant une parcelle ou un bâtiment d'élevage dans l'une des communes en zone vulnérable est concerné par ce programme d'action.

RAPPEL : Le respect de la Directive Nitrates fait partie des points de contrôle de la conditionnalité de la PAC.

En cas de contrôle, l'ensemble des justificatifs doit être présenté au contrôleur le jour du contrôle. Toute anomalie constatée, notamment un des documents absent ou incomplet, induit des pénalités de 1 à 5 % du montant des aides, pouvant aller jusqu'à 20 % en cas de faute intentionnelle.

Chaque année, des sessions de formation sont proposées pour maîtriser l'outil spécificités Zone Vulnérable

Mes P@rcelles

Des abonnements adaptés à vos besoins

Mes P@rcelles est un outil web développé par le réseau des Chambres d'agriculture, il permet entre autre de prévoir et d'enregistrer les pratiques.

Formule ESSENTIEL

Avec cette formule spécifique, Mes P@rcelles avance une offre multi-filière qui, par une saisie unique offre une réponse aussi bien aux obligations réglementaires qu'aux besoins techniques de l'exploitation :

- Cartographier les parcellaires de l'exploitation.
- Editer les documents règlementaires.
- Enregistrer les interventions de la préparation des sols, à la récolte (fertilisation, phyto, volume d'eau...) et disposer d'un système d'alerte réglementaire.
- Préparer la déclaration PAC.
- Réaliser le Plan de Fumure Prévisionnel, les calculs des doses d'azote et le cahier d'enregistrement des apports d'engrais .

Les options

Il existe d'autres abonnements annuels comprenant des options à définir avec un conseiller pour des formules adaptées à votre cas.

Formule «Sérénité»

C'est la Formule «Essentiel» associée à l'option « Sécurité Réglementaire ».

Avec cette formule vous bénéficiez d'un rapport d'alertes vérifiant que vos enregistrements de fertilisation et phytosanitaire sont conformes à la réglementation.

Formule «Confort - Fertilisation»

C'est la formule «Essentiel» associée à l'option «Saisie du plan prévisionnel de fumure».

Pour vous, un conseiller calcule les doses prévisionnelles d'azote des cultures de l'exploitation conformément à la réglementation et élabore avec l'exploitant le plan prévisionnel de fumure. Il vérifie aussi les surfaces interdites à l'épandage, le cahier d'épandage...

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Gaëlle Roman-Faure au 06 40 21 60 73
Roman-faure@herault.chambagri.fr

Mes p@rcelles
De la sécurité
à la performance



Photo © iStock

INNOVA NEWS

Autoévaluer ses pratiques en matière de bien-être équin: l'application smartphone



Photo © Alexas Fotos Pixabay

Avec le lancement de l'application disponible sur iPhone et Androïd, les signataires de la Charte pour le bien-être équin marquent une nouvelle étape dans cette démarche de progrès majeure pour la filière.

Faire le lien, entre économie, social, environnement, sécurisation des pratiques et bien-être animal ne s'impose pas spontanément. C'est désormais possible grâce à l'ingéniosité de Perspicapp Studio !

Ainsi, grâce à l'application, disponible à partir du 1^{er} décembre 2016 sur l'Apple Store et Google

Play, les professionnels de la filière pourront désormais faire, de façon ludique, le point sur leurs pratiques en matière de bien-être équin et identifier les formations adaptées à leurs besoins et accompagnées par VIVEA.

La Chambre d'agriculture propose p. 32 et 33 du catalogue formation 2016/2017 des formations équines.

www.herault.chambagri.fr

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Jennifer Stadler au 06 27 63 27 72
stadler@herault.chambagri.fr

Résultats du concours innovation Dionysud 2016

Catégorie viticulture

Le vainqueur du prix viticulture Dionysud 2016 est la société Infaco pour son sécateur Electrocoup F3015 remarquable en matière de sécurité-prévention.

Sécateur Electrocoup. Photo © Vitisphère.



Catégorie œnologie

Le 1^{er} prix œnologie est attribué à la société Airtech Cénomeca pour son Chapobox, solution innovante communicante de contrôle et d'auto

maintien sous pression à l'azote de vos cuves à chapeaux flottants.

Le 2^{ème} prix œnologie est décerné à la société Socab Inessens pour sa collection de matières véritables (étiquettes en bois, en cuir, en velours).



Etiquettes en bois. Photo © Inessens.

Le 3^{ème} prix œnologie est décerné à la société Pera-Pellenc SA pour son pressoir Smart press. Cette année, le concours a ouvert le vote aux internautes sur Vitisphere et Paysan du Midi.

Le Coup de Cœur des Internauts est décerné à la société CGC AGRI pour son système d'amortisseur à réglage hydraulique.



Les lauréats. Photo © Vitisphère.

A blue sky with white clouds and a purple banner. The banner is positioned in the upper left corner and contains the text 'DOSSIER CENTRAL'.

**DOSSIER
CENTRAL**

A red arrow pointing to the right, located to the left of the main title.

**Gérer et prévenir les risques:
Quel système assurantiel ?**



Le changement climatique conduit à une intensification des catastrophes naturelles. Qu'il s'agisse d'inondations liées aux épisodes cévenols, d'épisodes de grêle qui ont touché l'Hérault à deux reprises cet été avant récolte ou encore de la sécheresse observée sur une grande partie du département. Il devient désormais urgent pour la profession agricole d'intégrer dans la conduite de son exploitation, cette composante pour en minimiser l'impact. Dans un contexte d'exclusion de ces risques dans la gestion du fonds des calamités agricoles, la prévention des risques est primordiale pour les filières afin d'être en capacité de pallier « les coups durs ».

Gérer les risques climatiques

EN 2016, DES ÉPISODES DE GRÊLE VIOLENTS

En un mois, la grêle a sinistré cent vingt-deux exploitations viticoles représentant plus de 2 000 ha et a rendu impropre à la consommation près de 5 000 tonnes de pommes dans l'est du département. Aussi, ces pertes de récolte conduisent-elles encore les producteurs à se poser de nombreuses questions : Comment vais-je être indemnisé ? Est-ce que la retaille est possible ? Faut-il envisager une lutte dynamique ou des filets paragrêle ? D'autres questions récurrentes pour la sécheresse et les inondations : est-il possible de récupérer et stocker les pluies d'hiver et de printemps ? Quels aménagements peut-on prévoir ? Comment concilier lutte contre les inondations et irrigation des terres agricoles ?

UNE FORTE SÉCHERESSE

Pour la campagne 2016, l'Hérault a connu une sécheresse importante qui a impacté l'ensemble des productions avec pour conséquence une diminution des rendements et une baisse globale

de la vigueur des parcelles.

La Chambre d'agriculture de l'Hérault est sensibilisée et souhaite mesurer les conséquences économiques sur vos exploitations. Elle a récolté des informations à travers un questionnaire qu'elle a mis en ligne. Fin décembre, plus de 300 exploitants toutes productions confondues ont répondu à ce recensement. Il ressort de l'examen de ces premières réponses une grosse inquiétude pour nombre d'entre vous au sujet des baisses de rendement, des conséquences en termes de trésorerie, de la sécurisation de vos revenus pour l'avenir... Ce recensement va servir de base pour chiffrer précisément la situation de chacun. Vous recevrez une information diffusée à partir du 3 février à compléter et à retourner avant le 10 mars 2017 à la cellule sécheresse de la Chambre d'agriculture de l'Hérault. Ces informations seront utilisées par les organisations professionnelles pour engager une démarche d'exonération collective de la TFNB et de prise en charge des cotisations sociales.

Contact de la cellule sécheresse au 04 67 20 88 17

Toutes les exploitations ne sont pas égales face à l'accès de la ressource en eau

Dans les parcelles sans possibilité d'irrigation, quelques principes et méthodes de culture peuvent être mis en œuvre :

- **L'adaptation du cépage à la parcelle lors de replantation** : prestation assurée par votre Chambre d'agriculture.
- **La récupération et le stockage des pluies d'hiver et de printemps** : une solution envisageable consiste à effectuer un décompactage entre novembre et mi-janvier afin d'éclater et fissurer le sol en surface et en moyenne profondeur (40 à 50 cm). Les pluies qui surviennent après cette opération pénètrent en profondeur de manière homogène dans la parcelle.
- **L'implantation d'un système racinaire profond** : en forme palissée, la plus fréquemment répandue, la prudence consiste dans les sols secs à n'installer les baguettes que lorsqu'elles sont suffisamment vigoureuses et à les tailler le moins long possible. En effet, une parcelle épuisée manque d'énergie pour explorer le sol en profondeur au printemps suivant.
- **La prévention du développement des plantes vivaces** dans la parcelle (chiendent, sorgho d'Alep...).
- **L'adaptation de la fertilisation aux carences apparues sur la parcelle** : en période de sécheresse, la plante puise l'eau là où elle est encore présente, c'est-à-dire dans les horizons les plus profonds. Pour limiter l'apparition de la carence, il est possible d'utiliser des pulvérisations de nitrate de potassium cristallin, de la nouaison à la véraison.
- **L'adaptation du niveau de vigueur** par le pilotage de la fertilisation azotée (observation du feuillage, périodes d'apport).

L'irrigation est la parade la plus efficace, même si elle n'efface pas totalement les grandes différences des années Millésime. Depuis un certain nombre d'années beaucoup d'expérimentations menées en particulier par les Chambres d'agriculture du grand sud-est et notamment par la Chambre d'agriculture de l'Hérault, en partenariat avec l'IFV, l'INRA, BRL et d'autres, montrent invariablement qu'une vigne irriguée en goutte à goutte comparée à son témoin en situation de stress hydrique, présente une production retrouvée de 30% à 50% supérieure. Ainsi, une parcelle à destination de Pays d'Oc, en situation de stress hydrique avec un rendement de 60 hl/ha pourra se rétablir dans la fourchette de 80 à 90 hl/ha grâce à l'irrigation. Toutefois, dans le cadre d'une utilisation raisonnée de la ressource en eau, l'utilisation du goutte à goutte et le pilotage de l'irrigation sont des outils indispensables pour savoir quand déclencher l'irrigation, quelle dose apporter, et pour quel objectif de production de vin. Les financements européens ne peuvent s'appliquer que dans ces situations et requièrent au préalable une formation à l'irrigation.

La Chambre d'agriculture propose des formations sur le thème de l'irrigation :

- **Maîtriser l'irrigation** de ses parcelles, formation animée par William Trambouze en binôme avec BRL. Tous les agriculteurs qui irriguent sont concernés, toute la réglementation y est abordée.
- Prochainement une formation autour de **la prise de décision d'irriguer et comment faire** va être mise en place.

Contactez le service formation au 04 67 20 88 53 ou 59

Bulletin d'information sur l'état hydrique du vignoble

La Chambre d'agriculture de l'Hérault, BRL et leurs partenaires diffusent un bulletin d'information hebdomadaire pour le pilotage de l'irrigation en saison. Sept secteurs sont concernés : Montblanc, Cournonterral/Cournonsec, Bassan, Corneilhan, Roquebrun, Plaissan, Pays d'Ensérune, Alignan-du-Vent/Caux. Pour recevoir ce bulletin, un simple courriel en précisant le secteur qui vous intéresse, suffit.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault • William Trambouze au 06 18 36 81 86 • trambouze@herault.chambagri.fr



Décompacteur. Photo © agroforesterie.canalblog.com



Deux parades anti-grêle :

les systèmes «dynamiques» et les filets paragrêle

Peut-on prévenir certains risques ?



Pic St loup, éclair menaçant.

POUR LA GRÊLE

Un épisode de grêle peut survenir à tout moment. Il est généralement très localisé.

On distingue deux systèmes anti-grêle : les systèmes « dynamiques » et les filets paragrêle.

Les systèmes « dynamiques »

L'ensemencement consiste à injecter des poussières ayant une forte affinité pour l'eau (sels de sodium, calcium, magnésium) dans les nuages, des matériaux réfrigérants (neige carbonique, propane ou azote liquides...) ou des noyaux glaçogènes (iodure d'argent,...) dans l'espoir de créer des gouttes assez grosses pour tomber et atteindre le sol (cas des opérations visant à augmenter la pluie ou à dissiper les nuages et les brouillards).

Les ondes de choc générées par le canon anti-grêle se propagent vers le nuage. Le principe est d'empêcher les embryons grêleux de grossir grâce à des ondes de choc qui sont dirigées vers le nuage et qui cristallisent la couche externe des grêlons les empêchant ainsi de s'agglomérer. Aujourd'hui ces canons fonctionnent grâce à un mélange de gaz explosif (acétylène ou butane) avec de l'air, ce qui permet d'accroître considérablement leur fréquence d'explosion et donc leur efficacité sur le nuage.

La détection et la vélocité constituent des limites à l'utilisation des canons. On aurait besoin de localiser suffisamment à l'avance

les orages de grêle afin de mettre en route, en temps voulu, le dispositif pour que l'onde sonore puisse agir à cette courte distance. Il faudrait également que l'action sur les grêlons se fasse très rapidement, le canon anti-grêle n'étant pas efficace sur ceux déjà formés. Un canon démarré alors que l'orage de grêle se trouve juste au-dessus n'aura que très peu d'efficacité.

Le filet paragrêle

La grande majorité des arboriculteurs préfère le filet anti-grêle « seul dispositif efficace ».

De plus, les filets paragrêle sont l'unique moyen de protection reconnu par les compagnies d'assurance en France et qui peut diminuer la prime annuelle. Ce système est l'un des moyens de

protection anti-grêle les plus fiables du marché. Il n'en est pas pour autant sans conséquence sur la production : la réduction du rayonnement présente certains avantages (limitation des coups de soleil et des défauts d'aspect des fruits, augmentation de l'hygrométrie...) à confronter aux aspects négatifs (coût de l'infrastructure, d'entretien et de main d'œuvre, baisse du niveau de sucres...). L'installation doit avant tout être motivée par la protection contre la grêle, car

Le filet paragrêle est l'un des moyens de protection les plus fiables du marché


l'effet sur la protection contre les ravageurs notamment lépidoptères, souvent mise en avant dans des systèmes combinés, n'est

pas garantie sur le long terme.

Pour les agriculteurs sinistrés en 2016, un dispositif d'investissement de filets paragrêle est mis en place par la Région Occitanie et le Conseil Départemental de l'Hérault, à un taux global et maximum de 40% des dépenses éligibles :

- Filets paragrêle.
- Coûts d'installation du prestataire.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Hélène Suzor au 06 27 72 26 17
suzor@herault.chambagri.fr



Témoignage
de Jean François Jourdan,
le mas de Pierre Blanche
à Mauguio
Arboriculteur sur 30 ha
(pommes-abricots-cerises)



« J'ai franchi le cap et installé des filets dès les années 2000 suite à trois années impactés par des grêles localisées. L'investissement dans des filets est bien sur lourd pour l'exploitation mais comparé à l'assurance récolte, c'est avantageux. Je suis équipé en filets à 90% : Il me reste quatre parcelles de vergers non protégées, et cette année deux ont été impactées à 85% et les deux autres à 55%.

Outre les 9 500€ l'ha d'investissement à l'installation, chaque année ça me coûte 440€ soit un amortissement de 1 430€/ha par an. L'assurance me revient à 1 230€/ha par an + franchise de 20%. Il est certain qu'une incitation des pouvoirs publics favorise la démarche. Mais ce qui m'a motivé au-delà de l'aspect financier, c'est également la tranquillité de garantir les volumes pour notre coopérative d'une année sur l'autre. »

Il existe des aides PAC

*prenant en charge
une partie des primes
d'assurances*

LE SYSTÈME ASSURANTIEL

Les assurances privées

Jérôme Despey, le Président de la Chambre d'agriculture de l'Hérault, se veut incitateur : «24% d'assurés sur le territoire régional et 14% sur l'Hérault, c'est trop peu. Depuis 2005, les assureurs privés proposent des produits multirisques climatiques. Nous négocions avec ces derniers pour qu'il n'y ait pas d'augmentation des primes mais plutôt en jouant sur la mutualisation.»

Afin de favoriser la souscription de contrats d'assurance individuelle pour pertes de récolte, l'État mobilise les crédits européens du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

En 2016, les contrats ont été adaptés par les assureurs, après une large concertation avec la profession agricole et l'État, pour proposer différents niveaux de couverture, subventionnés par

le FEADER et favoriser ainsi une plus grande diffusion de ces produits.

Dans la PAC

Depuis 2010 sous conditions, il existe des aides PAC prenant en charge une partie des primes d'assurances.

Une offre d'assurance socle : assurance de base.

Le « contrat socle » qui a été défini, pour l'ensemble des productions agricoles :

- Fixe les caractéristiques (part de la surface de l'exploitation à assurer, franchise, seuil de déclenchement, références nationales (barème) pour plafonner le capital assuré) du contrat subventionnable au taux maximum ;

*Les aides PAC
prennent en charge
une partie des
primes d'assurances*

- Précise les options complémentaires, subventionnées à taux moindre, permettant à l'agriculteur de diminuer la franchise et d'adapter la couverture à ses risques propres (franchise, pertes qualitatives) ;

- Précise les options complémentaires, non subventionnées, permettant à l'agriculteur d'adapter davantage encore le contrat souscrit en fonction de ses caractéristiques (franchise, seuil de déclenchement, garanties supplémentaires).*

Afin que ce premier niveau de couverture soit subventionné à 65 % par les aides du second pilier de la PAC, le contrat d'assurance doit couvrir au minimum les risques de :



Photo © Pixabay - Elisa Riva



Dégâts de grêle. Photo © L'indépendant

- Sécheresse,
- Excès de température,
- Coup de chaleur, coup de soleil,
- Températures basses, manque de rayonnement solaire,
- Coup de froid, gel,
- Excès d'eau, pluies violentes, pluies torrentielles,
- Humidité excessive,
- Grêle, poids de la neige ou du givre,
- Tempête, tourbillon, vent de sable.

Et des aides complémentaires

Le deuxième niveau est subventionné à 45% en plus, dès lors que les garanties sont compatibles avec les règles européennes.

Garanties :

- Augmentation du capital assuré dans la limite du prix de vente réel de la production.
- Abaissement de la franchise jusqu'à 25 % pour les contrats par groupe de culture.



Photo © Vineyard

Une provision fiscale annexe : la DPA (Dédution Pour Aléas)

La DPA permet de déduire les bonnes années une partie des revenus en les mettant de côté en prévision d'années plus difficiles. Elle contribue ainsi à constituer une épargne de précaution déductible qui pourra être utilisée à la survenance d'un aléa économique ou climatique.

- Cette somme doit être réintégrée fiscalement

dans les sept exercices comptables au plus tard.

- Placée sur un compte épargne professionnel dédié aux intérêts exonérés d'impôt sur le revenu.
- Plafond de 27 000€/an, plafond commun avec celui de la DPI (Dédution Pour Investissement).

**Extrait du Dépliant Assurance récolte 2016-2017 réalisé par le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.*

CONCLUSION

Cette problématique pose la question de l'adaptation des pratiques à l'évolution du changement climatique. Des travaux de recherche et de développement sont actuellement menés comme par exemple, des recherches pour l'adaptation des sols à la sécheresse ou les retenues collinaires. Plus globalement, la négociation de la PAC post 2020 soulève un débat sur l'intégration des dispositifs assurantiels à l'assurance économique et qui intégrerait l'assurance revenu.

Un projet de loi adopté au Sénat le 6 avril 2016, à l'initiative de trois sénateurs dont Henri Cabanel, vise deux objectifs :

Offrir de nouveaux outils aux agriculteurs pour prévenir et gérer les risques, et poser les bases du débat sur la future réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) d'après 2020.

FIN DE DOSSIER



Viticulture : Des pulvérisateurs bien réglés

pour un maximum d'efficacité !

La Chambre d'agriculture de l'Hérault a mis en place en partenariat avec l'IFV et l'Irstea, un programme d'essais consacré au réglage des pulvérisateurs.

TÉMOIGNAGE DE CHRISTOPHE AUVERGNE CONSEILLER AGROÉQUIPEMENT

Pouvez-vous, nous présenter l'origine, les partenariats et les conditions d'implantation et de suivi de cette expérimentation portant sur le choix et la nécessité d'un réglage des pulvérisateurs ?

Ce programme d'essais est né d'une étroite collaboration entre l'Irstea¹, l'IFV² et la Chambre d'agriculture de l'Hérault. A l'origine, une vigne artificielle constituée de piquets et de capteurs a été créée.

Les expérimentations poursuivies ont montré qu'un pulvérisateur de bonne qualité, et surtout bien réglé, apporte la matière active de façon beaucoup plus optimale sur la vigne.

Il a ensuite été décidé de transférer ces essais en conditions réelles chez deux viticulteurs pour conforter ces résultats et bien démontrer à l'égard des professionnels, les avantages d'un choix judicieux et d'un bon réglage sur ce type de matériel.

Les parcelles choisies étaient particulièrement sensibles à la pression des maladies. Ces expérimentations se sont déroulées sur l'intégralité d'une saison, ce qui a offert l'avantage

de pouvoir effectuer des interventions et des analyses en suivant les différents stades végétatifs de la vigne. Quelques rangs de vignes ont servi pour les essais et le reste de la parcelle, de référence.

Une zone non traitée a permis d'appréhender la pression des maladies. Nous nous sommes appuyés sur l'outil d'aide à la décision Optidose^{®3} développé par l'IFV. Optidose[®] contribue à l'adaptation de la quantité de produits phytosanitaires au volume de végétation et à la pression de l'oïdium et du mildiou. Pour les premiers traitements, nous avons confié au premier viticulteur, pour la surface d'essai, un pulvérisateur à jet projeté avec des panneaux récupérateurs.

En deuxième partie de saison, les passages ont été effectués avec un matériel à voûte pneumatique que nous avons réglé.

Le réglage a fait l'objet d'une vérification à chaque début d'intervention. Le reste de la vigne a été traité toute la saison avec la voûte pneumatique en utilisant les pratiques du viticulteur. Le deuxième viticulteur a utilisé quant à lui un pulvérisateur à panneaux récupérateurs. Nous avons alors équipé chaque côté de ce pulvérisateur de types de buses différents.



Photo © mon-viti.com

Christophe Auvergne

L'objectif de cette expérimentation ne visait-elle que la réduction de l'apport de traitements phytosanitaires et des IFT ?

Pour bien comprendre les finalités de notre démarche, il faut préciser que l'objectif final ne consiste pas à conseiller au viticulteur de réduire à tout prix ses apports jusqu'à une prise de risque qui pourrait se révéler inconsidérée. Il s'agit d'attester avant tout qu'un pulvérisateur de bonne qualité, bien réglé contribue à gagner en marge de sécurité. Dans le cadre de nos recherches, nous avons ainsi volontairement réduit les doses en deçà des préconisations d'Optidose® pour constater que malgré tout, la vigne était bien protégée.

Pour le premier viticulteur qui utilise un pulvérisateur à voûte classique avec un bon réglage, l'IFT est ainsi descendu de 9 à 5,38. S'agissant du second, de 12 à 5,6. L'essentiel est de bien rendre compte de la bonne répartition du produit utilisé sur la végétation pour une meilleure efficacité. Il faut ainsi rompre avec le credo, selon lequel la création d'un « brouillard »

s'avère la plus efficace. Nous constatons dans ce cas, au contraire, que très peu de produit arrive à destination. Ainsi avec une grosse réduction, nous avons démontré qu'un pulvérisateur bien ajusté reste très satisfaisant. Les viticulteurs savent donc ainsi qu'avec une dose adaptée et un pulvérisateur correctement réglé, ils gardent une marge de sécurité lors de leurs applications.

Comment ces résultats ont-ils été diffusés et exploités ?

Les résultats ont fait l'objet d'une présentation auprès des professionnels et des viticulteurs dans le cadre de plusieurs manifestations ou d'événements tels les assemblées générales des fédérations départementales des CUMA de l'Hérault et du Gard. Un exposé spécifique a également été organisé en présence de viticulteurs de plusieurs départements du Sud-Est et du Sud-Ouest, de nombreux conseillers et techniciens agricoles, mais aussi de responsables techniques de sociétés d'agroéquipements et d'agrofournitures. Ces résultats sont également exploités lors de l'enseignement lié à l'obtention du Certiphyto.

La Chambre d'agriculture propose des formations sur le réglage des pulvérisateurs

Quelles prestations de la part de la Chambre d'agriculture ?

Formations au réglage des pulvérisateurs

Enfin à partir de ces essais, la Chambre d'agriculture a élaboré des formations sur le réglage des pulvérisateurs. Le réglage évolue en effet en fonction de la croissance du végétal et doit donc être réalisé et modifié plusieurs fois dans la saison.

Cette formation se déroule en une journée. La matinée est consacrée à un rappel des grandes données techniques sur les pulvérisateurs et aux questions individuelles. L'après-midi, au réglage concret et pratique du matériel avec lequel sont venus les viticulteurs. La finalité est à la fois de faire prendre conscience de l'utilité de cette pratique et de rendre chaque viticulteur le plus autonome possible.

Propos recueillis par Victor Siméon - Rédacteur en chef adjoint de la revue « Chambre d'agriculture »

1. Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture.
2. Institut français de la vigne et du vin.
3. La méthode Optidose® fournit un outil d'adaptation de la dose de produit phytosanitaire à la situation à traiter prenant en compte le stade phénologique, le développement de la végétation, la pression parasitaire et la sensibilité parcellaire. Elle concerne le mildiou et l'oïdium.
4. Indicateur de Fréquence de Traitements phytosanitaires.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Christophe Auvergne au 06 12 51 78 44
auvergne@herault.chambagri.fr

Toutes nos compétences pour votre réussite

Zoom sur deux de nos prestations viticoles



Vitiplantation

C'est le moment de penser aux dossiers uniques pour la demande de primes à la restructuration du vignoble sur le site viti-restructuration.

La Chambre d'agriculture vous accompagne pour réaliser et sécuriser votre demande d'aide.

Spécial tordeuse

La Chambre d'agriculture vous aide à optimiser la lutte contre les vers de la grappe.

- Un conseil certifié adapté à vos objectifs de production et à votre budget
- Une préconisation en adéquation avec les exigences environnementales
- Un compte rendu de visite dès le lendemain ou appel téléphonique selon l'urgence
- Une récolte saine et en quantité
- L'abonnement gratuit pour la saison au bulletin Performance vigne et remise du guide des vignobles Rhône-Méditerranée.

Forfait proposé sur la saison : 1 visite de calage plus 6 visites à définir. Cet accompagne-

ment est proposé en individuel ou groupé pour une cave coopérative.

Nos points forts

- La disponibilité de nos équipes.
- Une expertise par nos conseillers viticoles.
- Gain en sécurité et en rentabilité.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Martine Lallemand au 04 67 20 88 32
lallemand@herault.chambagri.fr



PAC 2017

La Chambre d'agriculture toujours à vos côtés



Comme chaque année la Chambre d'agriculture de l'Hérault sera opérationnelle. Vous pourrez être accompagné lors de cette prestation par un conseiller maîtrisant les dernières règles des déclarations. Elle comprendra, la réalisation de la déclaration de l'assolement de l'exploitation, si vous êtes concerné, la déclaration des contrats MAEC, la demande des différentes aides et le dépôt des pièces jointes nécessaires.

Pour 2017, les dates de dépôts des dossiers devraient recouvrir la période :

1^{er} avril - 15 mai 2017

Pour bénéficier de cette prestation n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec un de nos conseillers.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Elisabeth Oriol au 04 67 20 88 47
oriol@herault.chambagri.fr

Accompagner les agriculteurs dans leurs projets d'investissements

Le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAE) soutient les agriculteurs héraultais et leurs structures collectives dans leurs projets d'investissements afin de renforcer leur compétitivité et leurs pratiques agro-écologiques.

Les mesures PCAE regroupent les interventions suivantes :

4.1.1 Fruits et légumes	Investissements dans les exploitations - Secteur Fruits, Légumes
4.1.1 Élevage	Investissements dans les exploitations - Secteur Elevage
4.1.1 Installation	Investissements dans les exploitations - Secteur petits investissements matériels réservés aux nouveaux exploitants
4.1.3	Investissements en faveur d'une gestion qualitative et quantitative de la ressource en eau
4.1.4	Développer l'utilisation efficace de l'énergie dans l'agriculture et la transformation alimentaire
4.2.1	Développement des exploitations agricoles - Transformation et commercialisation
6.4.1	Création et développement d'activités agritouristiques

Comment accéder à ces aides ?

Déposer un dossier de demande selon un calendrier propre à chaque mesure : principe d'appel à projet. Les dossiers seront instruits et classés en fonction de critères de sélection.

Il convient dès à présent de se préparer pour les périodes à venir, début 2017.

Les services de la Chambre d'agriculture vous accompagnent pour préparer ces appels à projets de l'information à l'assistance au montage de dossier.

A noter, deux interventions spécifiques pour lesquelles les dossiers sont à déposer au fil de l'eau :

4.1.1. Aléas climatiques pour l'aide à la protection des vergers contre les aléas climatiques.

4.1.1. PPAM pour l'aide à la plantation de plantes à parfum aromatiques et médicinales.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Point Accueil Diversification au 04 67 20 88 08
accueildiversification@herault.chambagri.fr

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Service élevage - Laurence Rouquette au 06 18 36 76 86
rouquette@herault.chambagri.fr

Agenda d'Accessibilité Programmée :

Attention aux démarchages frauduleux

Certains d'entre vous nous ont signalé des cas de démarchage agressif concernant l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap) par des sociétés opérant par téléphone, email ou fax. Certaines entreprises prétendent être affiliées ou missionnées par un service de l'État.

Ces démarchages consistent généralement :

- A vous menacer de sanctions financières si vous ne souscrivez à une prestation de la société.
- A vous proposer une régularisation de votre dossier contre une somme d'argent.
- A vous proposer un diagnostic à distance par internet ou téléphone.

Rappel de quelques règles de bon sens afin d'éviter toute déconvenue

- Aucune société ne peut régulariser votre situation contre une prestation payante.
- Si la société prétend être affiliée à une mairie, préfecture ou autre service public, exigez un justificatif.
- Ne transmettez jamais vos coordonnées bancaires par téléphone ou email.
- Si vous avez besoin d'un appui pour constituer votre Ad'Ap, n'agissez pas dans la précipitation. Effectuez des vérifications sur la société afin de vous assurer de son sérieux.

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Fabrice Grillon-Gaborit au 06 14 78 27 34
grillon-gaborit@herault.chambagri.fr



Photo © Pixabay

L'Ad'AP, qu'est-ce que c'est ?

La loi du 11 février 2005 prévoit la mise en accessibilité de tous les établissements et installations recevant du public (ERP) au 1^{er} janvier 2015. Afin de se mettre en conformité avec la réglementation, des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) sont mis à disposition des propriétaires/gestionnaires d'ERP. Un Ad'AP correspond à un engagement à réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité.

OFFRES DE FORMATION

AB Les formations techniques identifiées par le logo AB sont ouvertes à tout(e) agriculteur(trice), salarié(e) qui exploite en Agriculture Biologique.

CERTIPHYTO

Depuis le 1^{er} octobre 2016, une nouvelle version du CERTIPHYTO est opérationnelle. La formation se déroule sur 14 heures (deux jours obligatoires) avec un test à la fin de la formation qui valide l'obtention de la carte CERTIPHYTO.
Pour toutes informations : Jennifer Stadler
04 67 20 88 59 ou 04 67 20 88 53

COMMUNICATION

Communiquer efficacement

Objectifs : Connaître les différentes étapes de réflexion sur une stratégie de communication. Appréhender et construire son plan de communication. Connaître les différentes actions et identifier les outils pour mettre en œuvre son plan de communication.

Dates : Les 27 mars et 03 avril 2017

Responsable de stage : Jennifer Stadler

04 67 20 88 59 – 06 27 63 27 72

INFORMATIQUE

J'apprends à me servir d'un ordinateur

Objectifs : Apprendre à utiliser un ordinateur : créer une adresse mail, accéder à internet, créer et naviguer sur les sites utiles tels que la MSA, mon service public, Groupama...

Dates : Une journée, 1^{er} trimestre 2017 (contacter le responsable de stage)

Responsable de stage : Jennifer Stadler

04 67 20 88 59 – 06 27 63 27 72

INSTALLATION, GESTION, DÉVELOPPEMENT ET STRATÉGIE D'ENTREPRISE

Commerce :

Vendre plus, vendre mieux

Objectifs : Savoir gérer le processus de vente, depuis la prise de contact, jusqu'à la signature du contrat de vente. Posséder les principales techniques de vente.

Dates : Les 06 – 07 et 08 mars 2017

Responsable de stage : Jennifer Stadler

04 67 20 88 59 – 06 27 63 27 72

ŒNOLOGIE DÉGUSTATION

Perfectionnement à la dégustation

Objectifs : Apprendre à reconnaître les caractéristiques visuelles, olfactives et gustatives des vins afin d'optimiser les négociations auprès de la clientèle.

Dates : Les 21 février, 03 et 10 mars 2017

Responsable de stage : Jennifer Stadler

04 67 20 88 59 – 06 27 63 27 72



Photo © Katemangostar - Freepik.com

MONTAGNE / ÉLEVAGE

Dressage de chien de troupeau

Objectifs : Acquérir des principes efficaces d'éducation et de dressage de chien pour être capable de diriger son troupeau dans les meilleures conditions.

Public : Exploitants agricoles, conjoints collaborateurs, aides familiaux, cotisants de solidarité.

Dates : Les 23 - 27 et 30 mars, 24 - 27 avril et 04 mai 2017

Responsable de stage : Jennifer Stadler

04 67 20 88 59 - 06 27 63 27 72

ENVIRONNEMENT

Utiliser sa tronçonneuse de façon optimale et sécurisée **Nouveau**

Objectifs : Mesurer les risques encourus, respecter les règles de sécurité élémentaires, maîtriser les techniques d'abattage et de façonnage, savoir entretenir et affûter sa tronçonneuse.

Dates : Février 2017

Responsable de stage : Clélia Saubion

06 18 36 83 07

La permaculture, design et gestion de l'eau

Objectifs : Positionner sur son exploitation les différentes zones de travail. Repérer les zones propices à la valorisation par économie d'eau. Connaître les principes de l'élaboration du design dans la vision permaculturelle et plus particulièrement la gestion de l'eau sous le climat méditerranéen sec en bord littoral.

Dates : Les 20 et 27 mars 2017

Responsable de stage : Jennifer Stadler

04 67 20 88 59 - 06 27 63 27 72

SPÉCIALISATION

Biodynamie en maraîchage

Nouveau **AB**

Objectifs : En connaître les bases et appliquer la biodynamie sur sa parcelle.

Dates : Mars 2017

Responsable de stage : Jennifer Stadler

04 67 20 88 59 - 06 27 63 27 72

Mettre en place et gérer un plan de biosécurité en élevage avicole

Nouveau

Objectifs : Comprendre les risques liés à la propagation du virus Influenza Aviaire. Être capable de diagnostiquer les adaptations nécessaires à une mise aux normes de son exploitation de volailles.

Dates : Tout au long de l'année suivant la demande.

Responsable de stage : Jennifer Stadler

04 67 20 88 59 - 06 27 63 27 72

Créer un atelier de plantes aromatiques médicinales

Objectifs : Être capable de jauger de la faisabilité de la création d'un atelier de diversification de PPAM sur son exploitation. Acquérir les premières bases de l'itinéraire technique de ses cultures. Estimer et évaluer ses choix en fonction d'éléments raisonnés.

Dates : Les 13 et 14 mars 2017

Responsable de stage : Jennifer Stadler

04 67 20 88 59 - 06 27 63 27 72

VITICULTURE

Introduction à l'agriculture bio-dynamique **AB**

Objectifs : Comprendre la biodynamie et en faire son allier.

Public : Exploitants agricoles, conjoints collaborateurs, aides familiaux, cotisants de solidarité.

Dates : Les 27 et 28 mars 2017

Responsable de stage : Sylvie Dulenc

06 15 65 36 00

Enherbement et couverts végétaux

Objectifs : Pourquoi et comment bien enherber ma vigne.

Public : Exploitants agricoles, conjoints collaborateurs, aides familiaux, cotisants de solidarité.

Dates : 2 sessions : les 14 et 16 mars 2017

Responsable de stage : Jennifer Stadler

04 67 20 88 59 - 06 27 63 27 72

Mars 2017 un mois 'biodynamique' à la CA 34 **AB**

Contact à la Chambre d'agriculture de l'Hérault
Charly Fabre au 06 18 36 83 03
fabre@herault.chambagri.fr

Jennifer Stadler au 06 27 63 27 72
stadler@herault.chambagri.fr

Marie-Pierre Vital au 04 67 20 88 53
vital@herault.chambagri.fr

Consultation en ligne du catalogue
<http://www.herault.chambagri.fr/gerer-mon-exploitation/formation.html>

Chambre Info, le Bulletin d'information de la Chambre d'agriculture de l'Hérault

La Chambre d'agriculture
est une institution originale:
à la fois établissement consulaire
et entreprise de services.

Cette complémentarité des rôles:
représentation, consultation et intervention
lui confère une identité spécifique au sein
des Organisations Professionnelles Agricoles.

Établissement de proximité, la Chambre
d'agriculture propose de multiples services
individuels ou collectifs à ses « ressortissants »:
agriculteurs, forestiers, salariés agricoles,
propriétaires, mais aussi filières agricoles
et forestières, collectivités locales...

**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
HÉRAULT



Chambre Info® est le bulletin d'information
de la Chambre d'agriculture de l'Hérault.
Directeur de publication : Jérôme Despey
Rédacteur en chef : Cécile Arrighy
Avec les remerciements à nos services
pour leur travail et leur aimable participation.

Design ©B-to-B Design in Montpellier - France
www.btobdesign.com

Photo de couverture : © Chambres d'agriculture.

Crédits photos : © Marc Ginot, Chambre d'agriculture de l'Hérault,
Cédric Faimali Groupe France Agricole, G. Delerue - Adt Hérault
Tourisme, Vineyard, Chambres d'agriculture, freepik.com, Ingrid
Dupuy, Alexas Fotos Pixabay, Vitisphère, Inessens, Charly Fabre,
123RF, Lodovica - Pixabay, agroforesterie.canalblog.com, blog,
pomme-limousin.org, iStock, mon-vitt.com, unsplash - Pixabay,
sudouest.fr, Succo - Pixabay, Katemangostar - Freepik.com, Poolpe
- Pixabay.

Par souci de préserver l'environnement, ce magazine est imprimé
sur papier PEFC. Ne pas jeter sur la voie publique.



WWW.HERAULT.CHAMBAGRI.FR

T.: 04 67 20 88 00 - F.: 04 67 20 88 95 - communication@herault.chambagri.fr - Chambre d'agriculture Hérault
Chambre d'agriculture de l'Hérault - Mas de Saporta - Maison des agriculteurs CS 10010 - 34875 Lattes Cedex